

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

– Table ronde sur le projet de création de l'AFB-ONCFS avec la participation de Mme Sandrine Bélier, directrice de l'association Humanité et Biodiversité, M. Yves Vérilhac, directeur général de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), M. Jean-David Abel, pilote du réseau Biodiversité et vice-président de France Nature Environnement (FNE), et Mme Christine Sourd, directrice adjointe de WWF France chargée de la biodiversité ..... 2

Mercredi 28 novembre  
2018

Séance de 10 heures 45

Compte rendu n° 17

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence de  
Mme Barbara Pompili,  
Présidente**



La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a entendu, dans le cadre d'une table ronde sur le projet de loi de création de l'AFB-ONCFS, Mme Sandrine Bélier, directrice de l'association Humanité et Biodiversité, M. Yves Vérilhac, directeur général de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), M. Jean-David Abel, pilote du réseau Biodiversité et vice-président de France Nature Environnement (FNE), et Mme Christine Sourd, directrice adjointe de WWF France chargée de la biodiversité.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Mes chers collègues, nous achevons ce matin nos auditions sur le projet de loi portant création de l'AFB-ONCFS, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, en entendant, dans le cadre d'une table ronde, des représentants d'associations environnementales.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Sandrine Bélier, directrice de l'association Humanité et Biodiversité, M. Yves Vérilhac, directeur général de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), M. Jean-David Abel, pilote du réseau Biodiversité et vice-président de France Nature Environnement (FNE), et Mme Christine Sourd, directrice adjointe de WWF France chargée de la biodiversité.

Mesdames et messieurs, comme vous le savez, la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le 1<sup>er</sup> janvier 2017, répondait à la nécessité criante de préservation et de restauration de la biodiversité. Elle tirait aussi la conséquence de notre responsabilité majeure en la matière, du fait de la richesse exceptionnelle de la biodiversité en France, en particulier ultramarine.

Ce mouvement s'est poursuivi avec la publication du plan Biodiversité en juillet dernier, qui vise à répondre à ces enjeux en mobilisant l'ensemble des acteurs.

La biodiversité trouve enfin sa place dans le débat public, les jeunes générations étant de plus en plus réceptives. Cette montée en puissance des questions relatives à la biodiversité est également le fruit de votre travail, que je souhaite saluer ici. J'en veux pour preuve l'écho donné aux conclusions des études que publie le WWF, dans le cadre du rapport *Planète vivante*, que nous avons bien présentes à l'esprit.

Pour en revenir aux dispositions du projet de loi que nous aurons à examiner, l'AFB a été conçue comme un cœur de réseau immédiatement identifiable. Dès l'origine, l'objectif était bien d'intégrer l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au sein de l'AFB, mais ce rapprochement n'avait pas pu être mené à bien en 2016. C'est désormais chose possible, avec le projet qui nous est soumis.

Nous avons souhaité vous entendre pour que vous nous fassiez part de vos interrogations, des éléments de vigilance ou des avancées que vous aurez relevés dans ce texte.

Mesdames, messieurs, voici quelques questions, que mes collègues enrichiront.

Concernant la gouvernance du nouvel établissement, quelle est votre analyse du conseil d'administration (CA) qu'il est prévu de créer ?

Que pensez-vous de la suppression de la définition du conseil scientifique et des comités d'orientation ?

En matière de compétence, la définition des missions du nouvel établissement est beaucoup moins précise et exhaustive que ce que la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages avait prévu pour l'AFB. Cela ne signifie pas la disparition de ces missions, qui peuvent être précisées par voie réglementaire. Mais certaines sont néanmoins passées sous silence. Je pense, par exemple, à la lutte contre la biopiraterie, au dispositif d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA), à la compensation écologique, aux espèces exotiques envahissantes, à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), à la place particulière des outre-mer ou encore aux agences régionales de la biodiversité (ARB). Quelle est votre analyse à cet égard ?

Quel sera, selon vous, l'impact de la fusion en matière de police ?

Quelle est votre appréciation du renforcement des pouvoirs des inspecteurs de l'environnement, prévu à l'article 2 du projet de loi ?

Que pensez-vous de la nouvelle mission de gestion adaptative des espèces ? Le projet de loi confie au futur établissement une compétence « d'expertise et d'assistance » en la matière. Quelles sont vos attentes à cet égard ?

Quelle est votre appréciation de l'obligation, prévue à l'article 2, de transmission par les chasseurs de données de prélèvements des espèces soumises à la gestion adaptative ?

Comment percevez-vous l'article 3 du projet, qui prévoit l'obligation, pour les fédérations des chasseurs, de mener des actions en faveur de la biodiversité ?

Enfin, quelles sont, plus largement, les observations que vous souhaitez porter à notre connaissance ?

Mesdames, messieurs, je vous cède la parole.

**Mme Sandrine Bélier, directrice de l'association Humanité et Biodiversité.** Je vous remercie, madame la présidente.

Nous vous présenterons douze items, qui répondent à vos questions. Nous vous apporterons ces réponses à quatre voix, puisque les propositions, et notamment l'analyse que nous allons vous soumettre ce matin, sont partagées par quatorze associations de protection de la nature.

L'ensemble des associations de protection de la nature salue ce projet gouvernemental de constitution d'un nouvel établissement qui regrouperait l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Nous avons appelé de nos vœux cette fusion, il y a déjà trois ans, et nous regrettons qu'elle ne se fasse qu'aujourd'hui, car cela complique un peu le mécanisme. Nous accompagnerons cependant la création de ce nouvel établissement, en espérant que la police de l'environnement s'en trouvera renforcée, notamment en matière de biodiversité, et que cela permettra d'accompagner pleinement le plan Biodiversité et la future stratégie nationale pour la biodiversité, qui sera renégociée en 2020-2021.

**M. Yves Vérilhac, directeur général de la Ligue de protection des oiseaux (LPO).** Madame la présidente, s'agissant de la dénomination du futur établissement, nous voudrions indiquer que l'AFB commence à être connue, a dépensé d'importants moyens en

communication et en charte graphique, et que sa politique est déclinée dans les régions par les ARB, de sorte que nous ne voyons aucune raison technique pour qu'elle change de nom. Nous subodorons une motivation politique, et nous n'en partageons pas la conclusion.

**Mme Christine Sourd, directrice adjointe chargée de la biodiversité de WWF France.** Concernant les missions du futur établissement public, nous souhaitons qu'elles soient toutes inscrites dans la loi, notamment le périmètre écosystémique dans lequel interviendra l'établissement : les milieux terrestres, aquatiques et marins, en métropole et outre-mer. Nous souhaitons également que la loi affirme le rôle privilégié de l'agence dans l'élaboration et le suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité, déclinée par le plan Biodiversité.

Nous souhaitons que l'intégralité des missions confiées à la future agence soit mentionnée dans la nouvelle loi – ce qui n'est pas le cas actuellement. Je pense notamment au volet – vital – relatif à la formation, à la communication, à l'information et à la sensibilisation du public ; à la structuration des métiers de la biodiversité, pour laquelle des chantiers sont depuis longtemps organisés, mais qui ont besoin d'un éclairage et d'un cadrage par l'agence ; au suivi des mesures de compensation et des attaques contre la biodiversité, notamment dans le cadre de la séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC) ; au suivi du protocole de Nagoya, relatif à l'accès et au partage des ressources génétiques. Les soutiens financiers en faveur de la biodiversité, à la fois sur le territoire métropolitain et les territoires ultramarins, devront être également inscrits dans la loi.

**M. Jean-David Abel, pilote du réseau Biodiversité et vice-président de France Nature Environnement.** Concernant les ARB, nous souhaitons que leur existence soit réintroduite dans la loi, afin qu'elles disposent d'une base légale. Il est, en effet, important pour nous que les ARB soient des établissements publics. De même, nous souhaitons que le conventionnement avec l'AFB soit réintroduit dans la loi. En effet, si nous voulons que les agences régionales – quatre sont créées ou en cours de création – réalisent un travail opérationnel efficace, une cohérence est nécessaire. Or le conventionnement avec l'AFB sera la garantie de cette cohérence. Nous avons besoin d'un cadre commun pour que la déclinaison des politiques publiques soit plus efficace, car les ARB garderont une grande autonomie dans les territoires.

**Mme Sandrine Bélier.** S'agissant de la gouvernance, nous ne sommes pas opposés à un conseil d'administration restreint, mais nous souhaitons que tous les acteurs de la biodiversité soient représentés. Un effectif de 20 membres nous semble, par expérience, insuffisant ; prévoir 35 à 40 membres serait plus réaliste.

Selon le projet de loi, l'État détiendrait 50 % des sièges du conseil d'administration. Or, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs importants en matière de restauration de la biodiversité. C'est pourquoi nous proposons que ces 50 % recouvrent à la fois la représentation de l'État et celle des collectivités territoriales.

Par ailleurs, 80 % de la biodiversité française se situant outre-mer, nous nous interrogeons sur la place des représentants des outre-mer au sein du conseil d'administration. Il est important, en effet, que les collectivités ultramarines y soient particulièrement bien représentées.

**M. Jean-David Abel.** L'AFB, notamment son conseil d'administration, a maintenant deux ans d'expérience. Nous nous sommes réunis hier en CA et avons débattu de la question

de la gouvernance du futur établissement. Toutes les parties prenantes – parlementaires, représentants des collectivités, des comités de bassin, acteurs économiques, associations de protection de l’environnement, pêcheurs, ainsi que le président actuel – ont plaidé pour une représentation de la diversité des acteurs au sein du futur CA. Il conviendrait en particulier d’accueillir les représentants du monde cynégétique. Mais une telle diversité ne pourrait être représentée si le nombre de 20 membres était confirmé, surtout si l’État devait occuper la moitié des sièges.

Étant donné les enjeux de la biodiversité et la question de l’appropriation d’un certain nombre de politiques par les acteurs dans les territoires, il serait contre-productif que le CA soit réduit à une chambre d’enregistrement de décisions prises ailleurs. Nous plaçons pour un CA de qualité, c’est-à-dire diversifié.

**Mme Christine Sourd.** Le CA actuel de l’AFB compte parmi ses membres un représentant des cinq bassins océaniques. Il est primordial que le futur CA soit composé de personnes, non pas forcément issues des territoires d’outre-mer, mais qui possèdent une connaissance et une expérience de ces territoires afin d’orienter le CA sur les enjeux liés à ces territoires et de procéder à des choix les prenant en compte.

**Mme Sandrine Bélier.** Nous souhaiterions également que soit réintroduit dans la loi un conseil scientifique, en soutien aux activités du CA. Nous allons même plus loin, en proposant un conseil scientifique et technique, associant le savoir universitaire et l’expérience de terrain, qui permettrait une expertise croisée.

Par ailleurs, nous souhaiterions que soit réintroduit dans la loi un conseil d’orientation, qui viendrait en appui du conseil d’administration, associerait l’ensemble des parties prenantes concernées par l’action de l’agence et qui serait reconnu par la loi. À ce stade, nous serions même favorables à une instance unique, à l’image du fonctionnement des comités de bassin. Cette instance serait libre de créer en son sein, par délibération du CA, différents groupes de travail ou commissions thématiques, à qui seraient confiées des missions qu’il ne serait pas utile de définir dans la loi.

Nous souhaitons également que la commission des interventions, qui a également disparu du texte initial et qu’il est prévu de renvoyer au décret, soit bien mentionnée dans le projet de loi lui-même.

Enfin, puisqu’il a été supprimé, nous demandons que le principe de parité soit réintroduit dans la loi et qu’il s’applique aux quatre instances que nous avons évoquées.

**Mme Christine Sourd.** Actuellement, le président du conseil scientifique fait également partie du CA. Nous aimerions qu’il en soit de même dans la future agence, ce lien étant important.

**M. Jean-David Abel.** Concernant les dispositions relatives à la chasse et à la biodiversité, une disposition du projet de loi consiste à prélever cinq euros aux fédérations des chasseurs par permis de chasse validé pour financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité – certaines fédérations réalisent déjà des actions sans y être obligées. Ces cinq euros seraient abondés de dix euros par l’État. Cependant, il n’est pas précisé d’où proviendrait cet argent : peut-être, une fois encore, des agences de l’eau ? Si tel était le cas, il nous semble que tous les acteurs devraient être éligibles à des actions financées par les pouvoirs publics – nous parlons là de dix millions d’euros.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Seriez-vous également disposés à abonder ce fonds ?

**M. Jean-David Abel.** Cette dépense devra être fléchée, mais nous le faisons déjà dans les départements et les lieux que nous gérons, bien évidemment.

**M. Yves Vérilhac.** Si l'État est disposé à abonder ce fonds chaque fois qu'une association verse cinq euros pour la biodiversité, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) fera de même, avec plaisir. La LPO dispose de 17 millions d'euros de fonds publics et de 65 millions d'euros de fonds privés. Elle mène de nombreuses actions sans le concours de l'État qui s'est désengagé, notamment sur les questions d'énergie éolienne.

Concernant la transmission des données, il conviendrait, d'abord, d'ajouter, après les mots « l'obligation de transmission des données de prélèvements des spécimens de certaines espèces », le mot « chassables ».

Ensuite, il n'est pas suffisant de demander aux chasseurs de transmettre les données relatives aux prélèvements opérés sur les espèces soumises à une gestion adaptative, puisque, selon une directive européenne, cette obligation de transmission des données concerne toutes les espèces.

Par ailleurs, pour répondre à votre question, madame la présidente, nos associations sont *a priori* favorables à la gestion adaptative des espèces chassables. En France, 64 espèces sont chassables – record européen, la moyenne étant de 24 ! –, parmi lesquelles 20 sont en très mauvais état de conservation, dont deux au niveau mondial.

Bien entendu, la chasse n'est pas seule responsable de la disparition de la tourterelle des bois ; il n'y a aucune stigmatisation de notre part. Nous disons simplement que la gestion adaptative est un moyen rapide, pour les 20 espèces inscrites sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de se reconstituer. Quelque 100 000 tourterelles des bois sont tuées en France chaque année, et pourtant la France a refusé le moratoire proposé par la Commission européenne. Ce refus ne nous place pas, en matière de biodiversité, sur les premières marches du podium...

Nous sommes favorables à la proposition de subordonner l'autorisation de chasser certaines espèces à la transmission des données de prélèvement desdites espèces. Il conviendrait toutefois de détailler cette disposition et de préciser que ces données seront obligatoirement traitées par l'AFB-ONCFS, qui établira la liste des personnes dont le permis de chasser est soumis à restriction et vérifiera l'application stricte des restrictions au droit de chasser.

**M. Jean-David Abel.** J'ajouterai, concernant la gestion adaptative et la création d'un comité d'experts, qu'il existe déjà des commissions d'experts qui formulent des avis. Il appartient *in fine*, et c'est bien normal, au pouvoir politique d'adopter, selon les données qui lui sont transmises, les décisions concernant, par exemple, les dates de chasse, les espèces chassées, etc.

Il nous paraît important que le futur comité d'experts soit compétent uniquement pour les espèces chassables, à l'exclusion des espèces protégées qui relèvent d'autres instances de suivi scientifique, d'autres instances d'évaluation de leur situation et de leur démographie, et qui sont gérées par voie de dérogations.

Nous sommes étonnés par la baisse du prix du permis de chasser. Il s'agit d'un choix politique, nous l'avons bien compris, et qui concerne uniquement le permis national, ce qui est quelque peu étonnant, les chasseurs départementaux étant les plus nombreux. Mais, surtout, il s'agit d'un manque à gagner de 21 millions d'euros pour le futur établissement, qui sera, cette année, compensé par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'ONCFS. Mais rien n'a été prévu pour l'année prochaine. Certes, des cadeaux politiques peuvent être faits, mais il convient aussi de définir les modalités de leur financement.

Nous craignons qu'une fois de plus, comme cela a été le cas à plusieurs reprises ces deux dernières années, les agences de l'eau soient mises à contribution pour compenser ce manque à gagner, alors même qu'elles sont déjà très affectées par le fameux « plafond mordant ». Ou, pire encore, que ce manque à gagner ne soit pas compensé et que le futur établissement démarre son activité avec un manque de moyens très préjudiciable.

**M. Yves Vérilhac.** J'ajouterai que supprimer une fiscalité écologique ne nous paraît pas très pertinent dans le contexte actuel.

En revanche, il nous paraît pertinent de supprimer le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS), – dont Mme Sandrine Bélier et moi sommes membres –, qui n'aura plus d'utilité à partir du moment où les questions que vous avez évoquées seront traitées par le nouvel établissement public.

**Mme Sandrine Bélier.** Cette instance pourrait être intégrée au sein du Comité national de la biodiversité (CNB), dans une commission spécifique.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Je vous remercie. Je donne maintenant la parole aux représentants des groupes.

**M. Alain Perea.** Le groupe La République en Marche est très heureux, mesdames et messieurs, de vous recevoir dans cette configuration, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Il s'agit pour nous de la reconnaissance du travail que vous menez au quotidien sur les questions majeures de biodiversité, et plus largement de protection de l'environnement. C'est aussi, pour nous, majorité parlementaire, un moyen de vous signifier que nous souhaitons continuer à travailler en étroite relation avec le secteur associatif.

Il est important que nous soyons à votre écoute, puisque vous avez toute votre place dans cette ambitieuse reconquête de la biodiversité et, de fait, dans ce nouvel établissement qui sera issu de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB. Parler de place, c'est parler de représentativité. Mais nous souhaitons aller plus loin et définir, d'abord, quelle place vous sera réservée dans les travaux et si l'esprit qui guide cet établissement est propice à une bonne collaboration avec vous.

Beaucoup de questions ont déjà été abordées. Toutefois, dans le cadre que je viens de rappeler, j'ai identifié trois axes sur lesquels nous avons besoin de recueillir votre avis.

Le premier concerne les outils de participation des associations. Naturellement, tout le monde souhaite siéger au CA, mais nous savons que ce n'est pas possible. Ne pourrions-nous pas inventer de nouvelles méthodes de travail en commun, de travail partagé entre public et associations ?

Notre biodiversité mérite la mobilisation de tous. Comment y arriver, au-delà de la représentativité dans une instance administrative ? Vous avez parlé du conseil d'orientation,

mais ne pourrions-nous pas être encore plus imaginatifs, un peu à l'image de structures créées dans certaines ARB ?

Je voulais évoquer avec vous les cinq euros prélevés aux fédérations des chasseurs par permis de chasse, mais vous en avez déjà parlé. Comment pourrions-nous mettre en place un système nous permettant de travailler tous ensemble, chasseurs et associations, au lieu que chacun se cantonne à mobiliser ses crédits de son côté ?

Le deuxième axe est relatif à la relation avec le monde de la chasse. Ne nous leurrions pas, nous sommes tous attendus sur cette question. Notre majorité fait le pari que la collaboration entre le monde de la chasse et le monde des associations de protection de la nature sera une richesse au niveau national, comme c'est très souvent le cas au niveau local. En effet, comme le rappelait hier notre présidente, les acteurs locaux travaillent bien ensemble. Lors de son audition, le président de la Fédération nationale des chasseurs de France (FNC) nous a assuré de toute sa bonne volonté pour garantir une collaboration fructueuse. Aujourd'hui, nous avons besoin de connaître votre état d'esprit sur ce sujet et, au-delà, de savoir quelles sont, selon vous, les clés d'une coopération réussie.

Enfin, parmi les missions que doit exercer cet établissement, nous pensons que la sensibilisation du grand public est un sujet majeur. Vous êtes de fins connaisseurs du terrain et vous savez quels sont les besoins concrets pour diffuser une large connaissance sur notre biodiversité. Nous voulons un outil opérationnel. C'est pourquoi je souhaite recueillir votre avis sur cette mission et la façon dont nous pourrions la mettre en œuvre.

**M. Martial Saddier.** Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence et de vos interventions.

Je rappelle que nous parlons d'une structure, l'AFB, qui, actuellement, a comme partenaire financier principal les agences de l'eau ; actuellement, 342 millions d'euros sont prélevés par les agences sur les factures d'eau. Sur cette somme, 243 millions d'euros sont alloués à l'AFB, 63 millions d'euros aux Parcs nationaux de France (PNF) et 36 millions d'euros à l'ONCFS. Je signale au passage, en manière de clin d'œil, que la somme allouée aux PNF est prélevée sur les factures d'eau, puis virée à l'AFB qui, ensuite, la reverse aux PNF !

Je vous remercie d'avoir souligné votre attachement aux agences de l'eau. Il serait temps d'arrêter ces ponctions, qui sont un détournement, une déviation des tuyaux du financement de la politique de l'eau. Nous souhaitons que ce type de mesure ne soit pas réitéré dans le PLF pour 2020. Quand on fait des promesses, il faut prévoir leur financement. J'insiste sur le fait que le budget des agences de l'eau, cette année, a baissé de 13 %. À ce stade, comme vous, nous nous posons des questions, et il appartiendra à la majorité, au Gouvernement, de procéder aux arbitrages.

Par ailleurs, vous avez indiqué que le CA du futur office ne devrait pas compter plus de 35 ou 40 membres. Je vous pose donc une question très concrète : combien voulez-vous de places ?

Pourriez-vous, d'autre part, revenir sur la disposition visant à prélever cinq euros par permis de chasser, car je n'ai pas bien compris ? J'ai entendu des promesses allant jusqu'à dix euros.



**M. Jean-David Abel.** La réforme prévoit que cinq euros seront prélevés pour chaque permis national validé, et abondés par l'État de dix euros par chasseur. Mais elle ne précise pas d'où proviendront ces dix euros. Or nous craignons qu'une fois encore, ce soient les agences de l'eau et le département en charge des espaces naturels sensibles qui financent ce fonds.

**M. Martial Saddier.** Oui, nous avons besoin d'une explication, la mécanique n'est pas très claire.

Quelles sont vos attentes concrètes sur le terrain ? De quel financement bénéficie actuellement l'AFB ? Que souhaitez-vous pour la future agence ?

Enfin, il faut absolument que tout se passe bien avec les fédérations des chasseurs. Toutes vos associations environnementales, comme les fédérations des chasseurs, sont agréées au titre de la protection de l'environnement. Mais, soyons honnêtes, l'ADN n'est pas tout à fait le même... Comment, par conséquent, voyez-vous l'articulation, au sein d'une même structure, entre vos associations et les fédérations des chasseurs, notamment départementales ?

**M. Bruno Millienne.** Je vous remercie, mesdames et messieurs, de votre présence aujourd'hui. Il est important pour nous de connaître les ressentis des associations environnementales.

S'agissant de la gouvernance, ne craignez-vous pas qu'un conseil d'administration pléthorique soit inefficace ? Ne devrions-nous pas plutôt envisager un conseil ou un comité d'orientation qui, lui, serait éventuellement pléthorique, et transmettrait ses conclusions au CA ?

Concernant les ARB – je suis président de celle d'Île-de-France –, vous avez indiqué la nécessité de poser un cadre dans la loi. Je ne suis pas d'accord avec cette proposition. Je pense qu'il faut laisser la possibilité aux régions de négocier librement leur conventionnement avec la future entité. C'est de cette façon que nous avons procédé en Île-de-France.

En ce qui concerne les missions, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il convient de les lister. Cependant, un équilibre doit être trouvé, car si les missions de l'AFB sont excessivement décrites, celles de l'ONCFS ne le sont pas toutes. Il ne faut pas que l'une des deux parties se sente lésée.

Intégrer des acteurs du terrain dans la composition du conseil scientifique et technique est une bonne idée. Mais nous devons étudier cette proposition afin de déterminer si elle n'entraînera pas d'autres lourdeurs.

S'agissant du fonds qui serait abondé par l'État de dix euros par chasseur, sachez que nous ne pouvons pas inscrire de dépense dans une loi. Mais l'idée est de créer un fonds qui pourrait être abondé par d'autres entités que l'État et les chasseurs.

Je vous poserai deux questions. Comment envisagez-vous les relations avec les chasseurs ? Pensez-vous que les PNF devraient être intégrés dans cette nouvelle entité ?

**M. Guillaume Garot.** Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence et salue votre engagement en faveur de la biodiversité, qui porte des résultats sur le terrain. Je

vous remercie aussi d'avoir été très présents lors de l'élaboration de la loi du 8 août 2016, portée par notre présidente.

Je salue enfin la précision de vos propositions relatives aux missions, aux moyens et à la gouvernance de la future agence, et je partage un grand nombre de vos préoccupations et inquiétudes – je pense notamment au financement. M. Bruno Millienne vient de faire une proposition qu'il serait intéressant d'étudier.

Concernant la gouvernance, la création de cinq collèges vous paraît-elle pertinente – au-delà même de la question du nombre de membres ?

Par ailleurs, et vous l'avez compris, la question de la relation avec les chasseurs est très présente. Pour rassurer la représentation nationale, pourriez-vous évoquer les relations que vos associations entretiennent avec les chasseurs sur le terrain ? Quelles actions menez-vous avec eux et quelles sont celles que vous prévoyez de mener ? Vous avez en effet des objectifs communs, concernant notamment la biodiversité et la protection des oiseaux. Comment cela se passe-t-il ? Il y a sans doute des leçons à tirer de l'expérience.

**Mme Sophie Auconie.** Je suis ravie, Mme Sandrine Bélier, de vous retrouver, après vous avoir côtoyée au Parlement européen, et de mesurer combien votre engagement demeure intact.

L'AFB est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), des Parcs nationaux de France, de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN). L'agence a fini par trouver ses marques après des débuts laborieux, de sorte que je m'inquiète de cette nouvelle fusion. Ne viendra-t-elle pas altérer ce qui a déjà été mis en œuvre ? Ne risquons-nous pas de provoquer une période de flottement, alors même que nous avons plus que jamais besoin d'efficacité ? Quel est votre sentiment sur l'opportunité de cette fusion, la valeur ajoutée qu'elle est susceptible d'apporter, les améliorations à apporter ?

Enfin, la nouvelle agence est censée participer à la mise en œuvre du plan Biodiversité de juillet dernier, selon deux axes : d'abord, en remplaçant les enjeux de politique environnementale à un niveau territorial, afin de traiter les sources diffuses de pression sur les écosystèmes et de recentrer les actions préventives ; ensuite, en améliorant la coordination des services et des opérateurs du ministère, afin de faire converger la politique de l'eau et celle de la biodiversité. Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mettre en œuvre à ce titre ?

**M. Loïc Prud'homme.** Comme notre groupe intervient toujours en dernier, beaucoup de mes questions ont déjà été posées, notamment celle, essentielle, qui a trait à la gouvernance.

Vous souhaitez que le futur établissement conserve le nom d'Agence française pour la biodiversité. En vous écoutant, je me suis dit que nous pourrions l'appeler AF2B – pour « biodiversité et biotope » –, puisque nous essayons de survivre sur cette planète qui est aujourd'hui en grand danger. La biodiversité sera sauvegardée quand nous aurons disparu, parce que nous l'aurons rendue invivable pour notre espèce...

S'agissant des cinq euros prélevés par permis de chasse et des dix euros ajoutés par l'État, nous n'avons aucune indication concernant la gestion de ces sommes. Nous devons

donc être vigilants. Peut-être pourriez-vous nous proposer des solutions pour gérer ce fonds, qui permettrait aux régions de mener des actions concrètes et efficaces ?

Par ailleurs, l'article 2 du projet de loi tend à renforcer les pouvoirs de police des agents. Avez-vous des objections ou un avis sur cette question ?

Enfin, le projet de loi transfère aux fédérations des chasseurs la délivrance des autorisations de chasser accompagné, actuellement délivrées par l'ONCFS ; êtes-vous d'accord avec cette décision ?

**M. Hubert Wulfranc.** La réponse du ministre à notre question relative aux associations naturalistes nous est parvenue hier. Nous lui avons signifié notre inquiétude quant à la pérennité de leur mission, et les problèmes de financement que rencontre l'AFB en direction des associations de terrain. Les ARB, quant à elles, ont du mal à assurer l'ensemble de leurs missions, les difficultés sur le terrain se multipliant. À cela s'ajoutent le fait que les conventions pluriannuelles ont de plus en plus du mal à aller jusqu'à leur terme et la difficulté d'obtenir des financements européens, les dossiers étant très compliqués à monter.

Le ministre convient que ces associations se trouvent dans une situation très fragile, et qu'elles sont des forces vives indispensables – leur importance a été soulignée dans l'axe 5 du plan Biodiversité – mais il ajoute : « Cependant, nous incitons à la plus grande prudence quant à tout engagement inconsidéré sur une hausse des financements publics dans ce domaine ». Ce sont des propos préoccupants à l'aube de la création de la nouvelle agence.

Le ministre a toutefois le mérite de préciser : « Il convient de ne pas laisser penser que le ministère de la transition écologique et solidaire et ses opérateurs ne mèneront aucune action en la matière ». Je l'en remercie.

Il nous renvoie par ailleurs aux agences de l'eau pour les actions de terrain à mener en matière de restauration des milieux humides et aquatiques et à l'AFB pour la poursuite des actions dans le domaine de la configuration des atlas de la biodiversité. Il souligne l'intérêt des ARB, et considère les financements européens comme étant une manne dans un contexte de financements « encore trop rares ».

Mesdames et messieurs, j'aimerais connaître votre sentiment quant aux réalités du terrain, telles que vous les font remonter les groupes qui étudient les mammifères, les oiseaux, les invertébrés...

**M. François-Michel Lambert.** Mesdames et messieurs les représentants des associations, je vous remercie de votre approche : *chi va piano va sano*...

Mme Sandrine Bélier l'a rappelé, nous sommes dans une volonté de rapprochement de l'ONCFS et de l'AFB. Nous y allons, nous avançons et, au regard de l'Histoire, nous pouvons être rassurés : nous sommes dans la bonne direction. Il s'agit d'une étape visant à apaiser les tensions entre les différentes parties prenantes qui peuvent légitimement s'estimer engagées en faveur de la biodiversité.

Vous l'avez indiqué, l'AFB commence à être perçue comme un outil utile, voire crucial pour replacer l'action publique et privée dans les territoires – et ce à tous les niveaux.

En ce sens, le groupe Libertés et Territoires est plus que favorable à un conseil d'administration qui permettrait aux associations légitimes et aux territoires d'être pleinement

représentés – je pense en particulier aux territoires ultramarins. Des territoires qui ont trop souvent l'impression que les décisions prises sont « parisiano-parisiennes ».

Vous avez également évoqué la question, primordiale, de la parité. Au-delà de la symbolique, les femmes ont une culture différente de la relation à l'autre, qui est cette part d'humanité que je ne suis pas et que sont les femmes. La parité est donc plus que techniquement nécessaire, elle est politiquement indispensable.

Vous avez également rappelé l'importance d'agir et les cinq euros prélevés sur le permis de chasser. Les cofinancements restent à clarifier. Nous aimerions donc être éclairés sur tous les flux financiers car, faute de précisions, les ressentis créeront à nouveau des tensions nuisibles à l'action même que nous mettons en place.

Par ailleurs, il est évident qu'un conseil scientifique et technique est indispensable. Il sera respecté et écouté à condition que soient apaisées les relations entre toutes les parties prenantes.

La nouvelle agence devra dépasser la seule question de l'efficacité comptable et technique, pour créer de la valeur ajoutée au bénéfice de la biodiversité et des relations entre les acteurs et les citoyens. Nous devons travailler avec les apports des uns et des autres, dans une intelligence collective, pour que cette fusion ne soit pas « un plus un égale deux », mais « un plus un égale trois ».

**Mme Sandrine Bélier.** Autour de cette table, des personnes siègent au CA de l'AFB, à celui de l'ONCFS et à celui du CNCFS. Nous possédons donc une expérience d'acteurs associatifs de la protection de la nature. Il n'est pas question d'imaginer un conseil d'administration pléthorique. Le CA de l'AFB est aujourd'hui composé de 43 membres et fonctionne très bien. Chacun a sa place et les différents intérêts sont représentés. Ainsi, tout le monde contribue à la bonne gestion de cet établissement public.

Pourquoi cinq collègues ? Parce qu'il s'agit d'un modèle qui a fait ses preuves. Il y a dix ans, lors du Grenelle de l'environnement, ont été identifiés un certain nombre d'acteurs représentatifs pour entretenir le dialogue environnemental, sur la base de trois piliers : social, économique et environnemental. Le dialogue social, en France, était très bien organisé entre les représentants des intérêts sociaux, les salariés, et les représentants des intérêts économiques, les employeurs. Ont été ajoutées, pour débattre des questions environnementales, les associations de protection de la nature et de l'environnement, qui défendent les intérêts environnementaux.

Durant ce Grenelle, nous avons été amenés à clarifier le rôle et la place de l'ensemble des acteurs environnementaux. Les associations de chasseurs sont aujourd'hui en effet agréées au titre de la protection de l'environnement, mais une distinction a été apportée après le Grenelle de l'environnement : il y a d'une part, les associations dont l'objet principal est la préservation de la nature et de l'environnement et, d'autre part, les associations d'usagers de la nature – chasseurs, pêcheurs, kayakistes, randonneurs, etc. –, associations qui, dans leur diversité, trouvent leur place dans les instances qui correspondent le mieux à leur objet statutaire.

Les relations entre ces deux catégories sont des relations entre êtres humains ; elles dépendent donc des territoires et des personnes qui les composent. Lorsque j'assumais la direction d'Alsace Nature, la fédération des chasseurs du Bas-Rhin en était membre et nos

relations étaient bonnes. La fédération des chasseurs avait demandé une dérogation pour la chasse à l'oie, l'oie ne pouvant pas être chassée durant une certaine période.

**M. Jean-David Abel.** Je reviendrai pour ma part sur le terme « pléthorique » qui a été employé. Le CA est aujourd'hui composé de 43 personnes ; or nous proposons un CA de 35 à 40 membres. Je vous renvoie vers M. André Flajolet, président de comité de bassin, vers M. Pascal Férey, représentant de chambre d'agriculture, vers M. Jérôme Bignon, sénateur, vers les collectivités locales, y compris celles des outre-mer, ou encore vers M. Claude Roustan, président de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF). Ils sont unanimes à dire que le futur CA doit accueillir les représentants du monde cynégétique et être composé d'une pluralité d'acteurs, de parties prenantes. La future agence devra posséder un conseil d'orientation, des commissions, des groupes de travail *ad hoc*, mais c'est le CA qui devra prendre les décisions.

Nous ne demandons pas d'occuper une place spéciale, d'autres représentants sont aussi légitimes que nous, mais une diversité des administrateurs nous paraît importante.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Que pensez-vous de la suppression du collège des parlementaires ?

**M. Jean-David Abel.** Les parlementaires ont une expérience de terrain intéressante. De la même manière que nous défendons la présence de toutes les collectivités, y compris celles des outre-mer, il nous semble important que les parlementaires soient représentés.

Nous n'avons peut-être pas forcément la même vision de ce que doit être le CA de la future agence, qui aura pour mission de conduire des politiques publiques et d'organiser le dialogue entre les parties prenantes.

**M. Yves Vérilhac.** Si les parlementaires doivent bien entendu être représentés, ils ne doivent pas être les porte-parole de lobbies. Certains établissements publics ont été ouverts à des élus qui n'étaient là que pour représenter une activité – quelle qu'elle soit. Ouvrir le CA à des parlementaires, c'est l'ouvrir à la société, et non chercher à défendre telle ou telle corporation.

Concernant les moyens, ne nous faisons pas d'illusion : cette fusion a lieu en période de difficultés financières, d'optimisation budgétaire et de fusions d'établissements publics ; il y a Bercy derrière... N'ayons pas l'illusion de créer un établissement qui bénéficiera de beaucoup de moyens.

J'ai été directeur de l'ATEN, qui fait maintenant partie de l'AFB. J'ai suivi la fusion et j'ai ainsi pu constater les pertes humaines et financières qu'elle a entraînées. Nous ne sommes pas en train de créer une agence qui additionnera l'ensemble des moyens des structures : cela fait des années que les moyens sont rabaissés et ils seront dès le départ sous la ligne de flottaison. Il faut le dire.

La réalité, aujourd'hui, est que la LPO reçoit moins d'argent de l'AFB qu'avant, et non seulement elle en reçoit moins d'en haut, mais elle en reçoit également moins d'en bas.

Les structures qui fonctionnent sont celles qui disposent d'une ressource fiscale. Or ce nouvel établissement public est créé en période de vaches maigres et aucune ressource fiscale ne lui est dédiée : on se contente de « piquer » dans les caisses existantes.

Je reprends l'exemple de la LPO qui reçoit moins d'argent, non seulement de l'État et de l'AFB, mais également des agences de l'eau – qui n'ont plus de moyens. La LPO ne perçoit aucun financement français pour le programme *Life Vison*, alors que le vison est le mammifère le plus menacé en Europe ! Nous n'avons perçu qu'un financement européen. Nous n'avons plus d'argent pour organiser des animations dans les réserves naturelles.

Il serait peut-être temps que les agences de l'eau recentrent leurs activités sur les actions en faveur de la biodiversité et cessent de financer les actions qui la détruisent.

*Quid* de la fusion des PNF ? Je suis membre du conseil d'administration du parc national des Cévennes. En 2006, la loi dite « Giran » a réformé le statut des PNF, jugé trop étatique, pour en faire des parcs modernes. Depuis, plus aucun parc n'a été créé. On ne voulait plus de parcs en montagne, mais seulement sur des zones écologiques non ciblées : forêts de plaine et zones humides. Aucune collectivité n'a souhaité ouvrir un nouveau parc.

Par ailleurs, en 2006 ont été créés des parcs nationaux sans établissements publics de gestion, les parcs marins. Et l'on découvre aujourd'hui que ce pilotage central fait courir un risque de déconnexion des territoires !

Vous nous avez tous fait part de votre inquiétude quant à nos relations avec les chasseurs. Nous menons des actions sur le terrain avec des chasseurs de notre connaissance. Nous sommes, par exemple, en train de préparer un atlas des oiseaux en Nouvelle-Aquitaine, grâce à un financement de la région, avec la fédération régionale des chasseurs. Nous gérons également des territoires avec eux, tels que celui de la baie de l'Aiguillon.

Mais ne nous mentons pas : un durcissement s'est opéré. Nous serons auditionnés prochainement par le groupe d'études « Chasse et territoires » de l'Assemblée nationale, nous évoquerons donc le sujet. Oui, il est de plus en plus difficile de travailler ensemble. Le durcissement est dû à une pression sociétale très forte et à un positionnement de la Fédération nationale des chasseurs un peu frontal. Or certaines choses ne sont pas négociables, telles que le respect des textes, notamment des directives européennes.

Non, nous n'admettons pas que des instances cynégétiques fassent la promotion du non-respect des textes. Oui, nous avons des problèmes avec certaines chasses, notamment celles dites traditionnelles, qui sont à la fois cruelles et non sélectives. Mais nous pouvons néanmoins mener un grand nombre d'actions ensemble.

**Mme Christine Sourd.** Pour ce qui est des relations avec le monde de la chasse, le WWF n'a pas de posture sur cette question. Nos relations diffèrent en fonction des dossiers, du terrain. Nous travaillons, par exemple, en très bonne intelligence avec les chasseurs dans la réserve de Chérine, dans l'Indre.

La fusion de l'AFB et de l'ONCFS ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. D'ici là, il est important que l'AFB – ses groupes de travail, son comité d'orientation – continue de travailler.

En ce qui concerne les missions, celles de l'AFB sont effectivement inscrites dans la loi. Il conviendrait d'y inscrire également celles de l'ONCFS qui ne le sont pas, et non de supprimer certaines missions de l'AFB. C'est-à-dire affiner les choses et non procéder à un lissage par le bas, par manque de précision.

Enfin, la création d'un fonds « biodiversité », qui permettrait à la future agence de bénéficier de financements plus ciblés, me semble une bonne piste.

**Mme Sandrine Bélier.** Concernant les ARB, je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion. Notre souhaitons simplement que soit prévue dans la loi la possibilité de conventionnement des ARB avec l'AFB, afin de maintenir une cohérence ; nous n'allons pas au-delà.

Par ailleurs, vous nous avez interrogés sur nos attentes, sur les outils, les animations, sur la façon de mobiliser les citoyens. C'est exactement le cœur de mission de l'AFB. Nous avons voté hier en CA, à titre expérimental, la création d'un comité de citoyens, en vue de les associer à la gouvernance de l'AFB. Nous avons également voté, toujours de façon expérimentale, un statut d'ambassadeur de la biodiversité. Et nous sommes bien en train de travailler à la sensibilisation des citoyens.

Plutôt que d'attendre quelque chose de la future agence, nous réfléchissons à ce que nous pouvons lui apporter. C'est la raison pour laquelle tous les acteurs de la biodiversité devront être représentés au conseil d'administration de la future agence.

**M. Jean-David Abel.** Concernant les moyens, il est clair, au vu du programme budgétaire 113, que l'État s'est désengagé. Cela a été dit, nous nous sommes battus au sein des agences, auprès de l'État, en proposant lors des derniers débats budgétaires des amendements indiquant que les agences ne devaient pas faire autre chose que ce pour quoi elles ont été créées.

Il est donc important que la future agence soit bien la somme des deux entités actuelles. Nous demandons cette intégration depuis longtemps, afin que des sphères et des acteurs éparpillés puissent être plus efficaces, ensemble, au niveau national, en matière de recherche, de mise en œuvre des politiques publiques, de police environnementale...

Si l'État considère cette fusion comme un moyen de réaliser des économies – je ne parle pas des économies qui peuvent être réalisées sur certaines fonctions « support » –, nous aurons de gros problèmes sur le terrain, sur les questions de connaissance, de recherche, etc. Non seulement il ne faut pas baisser nos moyens, mais l'État devra se réengager.

Nous avons cité à plusieurs reprises le rapport très étayé remis par Mmes Frédérique Tuffnell et Nathalie Bassire en juin dernier, qui explique la nécessité d'augmenter les moyens dévolus à l'AFB, et donc à la future agence, pour qu'elle réponde à toutes les missions prévues par la loi.

Si nous réclamons depuis des années la fusion de ces deux établissements, c'est bien parce que nous pensons que des choses doivent être faites conjointement, non seulement avec le monde de la chasse, mais également avec les autres acteurs – le monde agricole, les collectivités, etc.

M. Yves Vérilhac en a parlé, mais je pourrais également vous citer des exemples d'actions que nous menons avec des fédérations de chasseurs ou des associations communales de chasse agréées (ACCA), concernant notamment les sites du réseau Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les observatoires des évolutions de la biodiversité en lien avec les évolutions climatiques, etc.

Cependant, et ce sera notre boussole, les actions devront être menées sur la base du bon état des populations, de leur viabilité, donc sur des bases scientifiques – que l'on parle de chiroptères, d'oiseaux, de mammifères ou d'insectes. Si nous nous accordons sur ce point, il n'y aura pas de souci.

Les problèmes que nous rencontrons sur le terrain sont liés aux personnes qui s'affranchissent des données que nous relevons sur un certain nombre d'espèces et qui souhaitent augmenter les volumes ou les dates de prélèvements d'espèces qui ne vont pas bien.

Enfin, comme toutes les associations, nous avons fait évoluer notre modèle économique ; nous dépendons beaucoup moins des aides de l'État. Monsieur Martial Saddier, la seule somme que nous pouvons espérer percevoir du ministère s'élève à 250 000 euros. Non, l'AFB ne finance pas de façon mirobolante les associations nationales – et elle ne finance aucune association régionale.

Nos associations sont reconnues d'utilité publique, et pourtant nous assistons à un désengagement de l'ensemble de la chaîne des acteurs, de l'État jusqu'aux collectivités locales. La question de la légitimité du soutien de la société civile aux associations qui portent ces enjeux est donc une vraie question, qui va continuer de se poser dans les années à venir, car cette érosion continue des ressources, qui, je le répète, sont extrêmement modiques par rapport à d'autres secteurs de la société – sportif, culturel, actions sociales, santé – n'est plus tenable.

**M. Yves Vérilhac.** Concernant les espèces protégées et les espèces chassables, sortons de l'idée reçue selon laquelle il existerait, en France, des espèces protégées auxquelles on ne peut plus toucher. C'est faux. Il existe des dérogations. Prenons l'exemple du cormoran, bête noire des pisciculteurs : 50 000 cormorans sont tués chaque année, et pas uniquement sur dérogation. Bien qu'ils soient protégés, il est tout à fait autorisé de les tirer quand ils commettent des dégâts dans les piscicultures, et la LPO est d'accord avec cette dérogation. Mais je rappelle que 50 000 cormorans, c'est la moitié de la population hivernante en France.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que, en France, la connaissance n'est pas financée. La connaissance, ce sont les sciences participatives, ce sont des armées de bénévoles qui fournissent des données. Par exemple, ils marquent, grâce à leur téléphone, chaque espèce qu'ils croisent, et qui est ainsi géolocalisée.

Tous les financements sont attribués à la recherche – musées, Institut national de la recherche agronomique (INRA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS)... – alors que le travail des associations, de tous ces bénévoles, n'est pas reconnu par la société française. De la part de la seule LPO, ce sont 60 millions de données qui sont versés à la collectivité ; cela n'a pas de prix.

**Mme Frédérique Tuffnell.** Mesdames et messieurs les représentants des associations, les 1 700 inspecteurs de l'environnement exerceront, pour 70 % à 80 % de leur activité, des missions de police administrative et judiciaire. Cela justifie-t-il une cotutelle du ministère de l'intérieur ? Je pense à l'accès aux fichiers de police pour répondre aux besoins d'enquête : identification des véhicules, des armes volées, permis de port d'arme, etc.

**M. Jean-Yves Bony.** Mesdames, messieurs, voyez-vous dans cette fusion une réelle reconnaissance du monde de la chasse comme un acteur essentiel à l'équilibre de la faune et



de la flore, donc comme un acteur majeur de la gestion de la biodiversité ? Je pose la question car le sentiment qui remonte de nos fédérations départementales est mitigé sur ce point. Nos amis chasseurs craignent une mainmise sur leurs activités.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Nous sommes tous d'accord, nous devons avancer ensemble pour protéger et préserver notre biodiversité. Mais attention à ne pas créer une usine à gaz, gourmande en crédits !

Le futur établissement sera composé de personnes qui, certes, auront pour objectif de préserver la biodiversité, mais qui ne prendront peut-être pas, pour y parvenir, le même chemin. Je tiens à préciser que nos chasseurs participent, eux aussi, à l'aménagement du territoire et à la protection de la biodiversité. Ils régulent le gibier.

Comment allez-vous travailler, collaborer avec les chasseurs au sein de cette nouvelle structure, et surtout comment allez-vous défendre leurs intérêts ?

**M. Vincent Descoeur.** Mesdames et messieurs, je souhaiterais savoir ce que recouvre, pour les associations que vous représentez, la « gestion adaptative ». C'est une notion qui, de mon point de vue, devrait être précisée dans la loi, afin de s'assurer qu'elle soit bien l'outil qui servira l'objectif de régulation des espèces. Avez-vous abordé ce sujet avec la FNC ? Plus largement, avez-vous échangé avec cette fédération sur ce projet de fusion et les missions du futur établissement ?

Monsieur Yves Vérilhac, réduire la participation des parlementaires au conseil d'administration au seul motif qu'ils risquent de représenter des lobbies est, dans le meilleur des cas, maladroit.

**M. Yves Vérilhac.** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Les parlementaires représentent la nation, toute la nation et rien que la nation, de la même manière que les représentants des collectivités représentent leur collectivité et rien d'autre.

**M. Jean-David Abel.** Concernant les inspecteurs, il s'agira d'une organisation plus intégrée des polices environnementales sur le terrain, mais qui ne mérite pas une tutelle du ministère de l'intérieur. Les inspecteurs travaillent déjà avec la gendarmerie dans les zones rurales sur un grand nombre de sujets. Nous ne voyons donc pas la nécessité d'une seconde tutelle, sauf si, bien évidemment, ils le souhaitent. Ces dernières années, qu'il s'agisse des milieux aquatiques, de la chasse, du respect des espaces naturels ou des prélèvements illicites, tout s'est toujours très bien déroulé, et de façon coordonnée.

La fusion des deux établissements n'était pas souhaitée, dans un premier temps, par le monde de la chasse. Nous n'avons ni participé, ni été invités aux discussions au plus haut niveau de l'État, mais ce qui est ressorti de ces discussions, c'est bien la fusion de l'AFB et de l'ONCFS. Cela dit, qu'il y ait différentes opinions dans le monde de la chasse n'est pas notre affaire. Nous travaillerons avec eux comme nous travaillerons avec tous les autres acteurs, les collectivités, les ultramarins, les pêcheurs, le monde agricole, etc.

**Mme Sandrine Bélier.** Je rencontre les chasseurs à chaque réunion du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage – j'y serai demain après-midi, avec M. Yves Vérilhac. Je puis donc vous affirmer que oui, bien sûr, nous discutons.

Je trouve votre question pour le moins curieuse, monsieur Jean-Yves Bony : « Voyez-vous dans cette fusion une réelle reconnaissance du monde de la chasse ? ». Je ne suis pas convaincue que les chasseurs aient besoin de reconnaissance ; l'ONCFS a toute sa légitimité. Il s'agit d'un office somme toute assez récent. Le parcours des fédérations de pêcheurs a été plus ou moins le même...

**M. Jean-Yves Bony.** Ma question était la suivante : voyez-vous dans cette fusion une réelle reconnaissance du rôle du monde de la chasse dans de la gestion de la biodiversité ?

**Mme Sandrine Bélier.** Oui justement. Le parcours des fédérations des pêcheurs a été le même que celui des chasseurs, dans la mesure où ils souhaitaient également que leur rôle dans la préservation de la biodiversité soit reconnu. Nous n'avons cessé de le dire ce matin : étant donné la complexité et la transversalité de la question de la biodiversité, tous les acteurs pouvant participer à sa préservation et à sa restauration sont essentiels, les chasseurs au même titre que les pêcheurs, les associations de l'environnement et les agriculteurs.

Je suis également surprise de vos questions concernant notre aptitude à travailler avec les chasseurs, au motif que nous ne suivrions sans doute pas le même chemin. Nous travaillons, au sein du CA de l'AFB, et dans d'autres instances, avec les principaux syndicats d'agriculteurs, la FNSEA notamment, avec les chambres d'agriculture, et je puis vous assurer que nous n'avons pourtant pas forcément la même vision, au départ, de la préservation de la biodiversité. Peut-être faites-vous des distinctions, mais moi, je n'en fais pas. Je ne distingue pas le chasseur du pêcheur ou de l'agriculteur... N'ayez pas d'inquiétudes ! Nous, en tout cas, n'en avons pas.

Lors de la création de l'AFB, nous avons appelé de nos vœux la fusion de toutes les agences, y compris l'ONCFS. Nous nous réjouissons donc de cette fusion, l'objectif étant de lutter, ensemble, contre l'érosion de la biodiversité, enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle au même titre que le dérèglement climatique. Malheureusement, si tout le monde s'engage sur la question du dérèglement climatique, nous avons beaucoup de difficultés à rassembler sur celle de l'érosion de la biodiversité. Alors même que la préservation et la restauration de la biodiversité sont l'une des réponses au dérèglement climatique.

La création de cette agence est donc l'occasion d'être plus efficaces, demain, en travaillant ensemble. Vos craintes ne sont pas justifiées.

**Mme Christine Sourd.** J'ajoute que le monde de la chasse est souvent absent des combats internationaux sur les thèmes de la biodiversité et du climat. Nous aimerions que le champ de ses préoccupations soit plus large que ne l'était le nôtre avant que nous ne travaillions ensemble, ou que celui des agriculteurs quand ils étaient isolés. Nous avons beaucoup à gagner à travailler tous ensemble.

**M. Yves Vérilhac.** Les polices de la nature, notamment celle de l'ONCFS, étaient formées par l'ATEN. Les échanges sont donc nombreux, la chaîne est complète, nous coopérons. Je ne vois donc pas la nécessité d'une double tutelle.

Il existe des risques à trop élargir les compétences de police. Elles ne peuvent pas tout faire – le paysage, les déchets, etc. Les gardes des parcs nationaux nous le disent régulièrement.

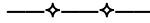
Pour ce qui est de la gestion adaptative, je pense avoir répondu à la question. C'est un peu comme la gestion des stocks de thons rouges : quand il n'y en a plus, on n'en mange pas, on attend que le stock se reconstitue. Il en va de même pour le gibier : quand les espèces chassables ne sont pas en bon état de conservation, on adopte un moratoire ; c'est le cas en ce moment pour le courlis et la barge. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour la tourterelle des bois et le milouin, qui sont en danger au niveau mondial.

Notre idée n'est pas de faire basculer des espèces chassables dans la catégorie des espèces protégées. D'ailleurs, même si nous le souhaitions, nous n'y parviendrions pas, car il y a des directives européennes à respecter. Une évaluation a été réalisée au niveau européen voici deux ans, et il a été décidé de ne pas ouvrir la boîte de Pandore. Si le schéma « espèces chassables et espèces protégées » n'est pas parfait, c'est néanmoins le meilleur que l'on ait trouvé. Mais gardons-nous de laisser se répandre l'idée que, parce qu'une espèce irait bien, elle pourrait être chassée...

Le plan Biodiversité, présenté l'été dernier, parle bien de « gestion adaptative des espèces chassables ». Il contient par ailleurs des éléments sur la mobilisation des parquets, sur la formation et la sensibilisation des procureurs. Nous avons donc des marges de progrès identifiées et possibles.

**Mme la présidente Barbara Pompili.** Bien entendu, quand nous parlons du milouin, il s'agit du fuligule milouin, un très beau canard !

Mesdames, messieurs, je vous remercie d'avoir participé à cet échange et de nous avoir fait part de vos remarques.



## **Membres présents ou excusés**

### **Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**

Réunion du mercredi 28 novembre 2018 à 10 h 50

*Présents.* - Mme Bérangère Abba, M. Christophe Arend, Mme Sophie Auconie, Mme Valérie Beauvais, M. Jean-Yves Bony, M. Christophe Bouillon, Mme Pascale Boyer, M. Guy Bricout, M. Fabrice Brun, M. Lionel Causse, M. Jean-François Cesarini, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Marguerite Deprez-Audebert, M. Vincent Descoeur, Mme Jennifer De Temmerman, M. Jean-Baptiste Djebbari, M. Loïc Dombreval, M. Bruno Duvergé, M. Olivier Falorni, M. Jean-Luc Fugit, Mme Patricia Gallerneau, M. Guillaume Garot, Mme Laurence Gayte, Mme Stéphanie Kerbarh, M. Jacques Krabal, M. François-Michel Lambert, Mme Florence Lasserre-David, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Sandrine Le Feur, M. David Lorion, Mme Aude Luquet, M. Emmanuel Maquet, M. Gérard Menuel, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Bruno Millienne, M. Adrien Morenas, M. Matthieu Orphelin, M. Bertrand Pancher, Mme Zivka Park, M. Alain Perea, M. Patrice Perrot, M. Damien Pichereau, Mme Barbara Pompili, M. Loïc Prud'homme, Mme Véronique Riotton, M. Martial Saddier, M. Vincent Thiébaud, Mme Frédérique Tuffnell, Mme Hélène Vainqueur-Christophe, M. Pierre Vatin, M. Hubert Wulfranc, M. Jean-Marc Zulesi

*Excusés.* - Mme Nathalie Bassire, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, M. Stéphane Demilly, M. Christian Jacob, Mme Sandra Marsaud, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Luc Poudroux, Mme Laurianne Rossi, Mme Nathalie Sarles, M. Jean-Marie Sermier, M. Gabriel Serville

*Assistaient également à la réunion.* - M. Jean-Pierre Vigier, M. Jean-Luc Warsmann